

EDITO du Maire

Le temps est à nouveau venu en cette période de fêtes de dresser le bilan d'une année passée toujours trop vite, riche d'évènements heureux ou malheureux qui s'enchainent au rythme de l'actualité quotidienne

On retiendra le meilleur pour notre commune avec une vie associative riche, des transhumances magistralement organisées pour la montée comme pour la descente, le Comité des fêtes qui a renoué avec la Fête locale, le Trail de la Calabasse cher à Fanny ou encore la vie rurale rythmée par les chasseurs.

Mais on se souviendra aussi du pire avec cette actualité nationale plus que chaotique, qui chaque jour égrène son lot de calamités. La guerre, comme si l'on ignorait son cortège de malheurs, s'est installée aux frontières de l'Europe en Ukraine et pire encore au Proche Orient. Les fanatismes, en tous genres se déchainent dans nos villes et parfois nos campagnes.

Je veux renouveler l'espoir de jours meilleurs avec une sérénité retrouvée pour que le Monde aille mieux, et qu'il fasse aussi bon vivre dans notre Commune, comme ailleurs.

Avec le Conseil Municipal et le personnel communal, je vous souhaite de Très Bonnes Fêtes de fin d'Année.

Le Maire

Belle Année 2024 à toutes et à tous !



1. Travaux sur le réseau eau potable

La Commune a été retenue pour une importante tranche de travaux sur le réseau d'eau potable pour un financement à hauteur de 1 400 000 € HT. Il s'agit de rationaliser le nombre de captages pour au final n'en garder que trois, de desservir dans les normes d'aujourd'hui les hameaux de Bantines, Burs, Bordères Illous et amener une eau suffisante à Anos et Coume de Vengue. Ces travaux se termineront prochainement et on ne peut que s'en réjouir.

Au 1^{er} janvier 2025 les Communes du Couserans des Cantons de Montagne vont rallier le Syndicat des Eaux du Couserans et ne seront donc plus rattachés au SMDEA (Syndicat Mixte Départemental).

2. Achat de l'Etrave à neige

Elle équipe le tracteur communal et a été remplacée pour assurer les travaux de déneigement des voies communales et départementales (convention avec le Département pour les routes de Rouech et Autrech).

3. Installation d'une antenne Free à Autrech

Les travaux sont en cours et devraient être effectifs en début d'année 2024.

4. Marbrières des « 4 saisons » à Rouech

Toujours en attente de décision auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

5. Recensement de la population

Il s'est déroulé en début d'année 2023 et l'augmentation de population est mesurée à hauteur de 146 habitants soit une différence de plus 23 habitants en comparaison avec le recensement de l'année 2017.

6. Inscription sur les listes électorales

Le nombre d'inscriptions a augmenté de 9 inscrits supplémentaires.

7. Etat-Civil 2023

Naissance Néant

Pacs

Le 15 Avril 2023 - Lucille PORTET & David PUJOL

Mariages

Le 10 Juin 2023 – Létitia RIGODANZO & Pierre CRABÉ Le 17 Juin 2023 – Rahavie RAVI & Grégory MORÉNO

Décès

Le 5 Mars 2023 – Raymond RASPAUD en notre commune Le 15 Juin 2023 – Joseph BERGAMIN à Saint-Lizier

COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

République Française COMMUNE DE SAINT LARY

Nombre de membres en	Séance du 14 avril 2023
exercice: 11	L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14
	avril 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents: 7	Sont présents: Gérard DUBUC, Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM,
A I COCALOS C	Robert COINTRE, Sandra LAPASSET, Sylvain TOUGNE
Votants: 10	Représentés: Patrice ALBARET par Robert COINTRE, Françoise SALZE par Sandra
V Ottainess, 10	LAPASSET, Nicolas BOUCHERIE par Gérard DUBUC
	Excuses: Frédéric LELANDAIS
	Absents:
	Secrétaire de séance: Sylvain TOUGNE

Lecture et Approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre dernier

Fongibilité des crédits - Nomenclature M57 - DE 2023 001

Nouveau plan comptable, suite au passage à la M57. Jusqu'à 7.5% des dépenses sans décision justificative

Résultat du vote : Adopté

Vote du compte de gestion - saint lary - DE 2023 002

Excédent du résultat de l'exercice 2022 : 102 502.58€

Report de l'année 2021 : 223 545.52€ Fin de l'exercice 2022 : 225 348.10€

Résultat du vote : Adopté

Vote du compte administratif - saint lary - DE 2023 003

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 204.91		45 640.61		122 845.52
Opérations exercice	101 757.82	111 152.02	130 234.29	223 342.67	231 992.11	334 494.69
Total	101 757.82	188 356.93	130 234.29	268 983.28	231 992.11	457 340.21
Résultat de clôture		86 599.11		138 748.99		225 348.10
Restes à réaliser						
Total cumulé		86 599.11		138 748.99		225 348.10
Résultat définitif		86 599.11		138 748.99		225 348.10

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote. La présidence est donnée à Mme LAPASSET Sandra, Adjointe au maire.

Résultat du vote : Adopté

Affectation du résultat de fonctionnement - saint lary - DE 2023 004

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	45 640.61
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	30 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	93 108.38
Résultat cumulé au 31/12/2022	138 748.99
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	138 748.99
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	80 000.00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	58 748.99
B.DEFICIT AU 31/12/2022	

Résultat du vote : Adopté

Vote des taux d'imposition de l'année 2023 - DE 2023 005

Demande d'augmenter les taux d'imposition de 2% ce qui reste bien en dessous des taux du département et national.

L'Etat a augmenté les bases d'imposition de environ 7%

TAXES	TAUX 2022	TAUX 2023
Taxe foncière sur bâti	21.55%	21.98%
Taxe foncière sur non bâti	5.06%	5.16%
Taxe d'habitation	5.72%	5.83%

Résultat du vote : Adopté

<u>Vote des subventions aux associations et Vote du budget primitif de l'année 2023 - DE 2023 006</u> Vote des subventions aux associations pour un montant total de 3 650€

Vote du Budget 2023

En recettes à la somme de : 449 156.10 Euros En dépenses à la somme de : 449 156.10 Euros

Adoption du budget par chapitres soit pour la:

SECTION DE FONCTIONNEMENT 235 818.99€

SECTION D'INVESTISSEMENT 213 337.11€

Résultat du vote : Adopté

Adhésion à l'association des élus des communes du canton Couserans Ouest-DE 2023 012

Présentation de l'association cantonale des élus

Projet de chemin de VTT sur le territoire Couserans Ouest

M. le Maire et Sandra LAPASSET sont nommés comme représentants de la commune pour cette association.

ONF - Rôle de pacage

Recensement des bergers et du nombre d'animaux des éleveurs de la commune qui monteront en estive cet été.

Mise en palce des 1607h - DE 2023 008

Dossier à présenter au comité technique du centre de gestion. Frédéric est agent à temps complet et Marion à temps non complet.

Résultat du vote : Adopté

Portant la suppression et la création d'emploi suite à un avancement de grade DE 2023 007

Frédéric a un avancement de grade. A ce jour il est adjoint technique territorial principal 2ème classe et passera adjoint technique territorial principal 1ère classe.

Résultat du vote : Adopté

Rapport d'observations portant sur le contrôle des comptes et la gestion de la CCCP des exercices de 2017 - DE 2023 009

Résultat du vote : Adopté

Empierrement d'un chemin rural au lieu dit Courne de l'Aube hameau d'Autrech - DE 2023 010

Empierrement du chemin rural pour l'accès à l'antenne relais qui devrait se situer sur le hameau d'Autrech.

Le conseil donne son accord avec des conditions.

Résultat du vote : Adopté

<u>Dispenses de l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits pour les acquisitions immobilières inférieures à 7 700 euros - DE 2023 011</u>

Régularisation d'acquisition de la sacristie de l'église.

Résultat du vote : Adopté

Désignation d'un représentant à la CLECT- DE 2023 013

- DESIGNE Monsieur DUBUC Gérard comme représentant à la CLECT.

Résultat du vote : Adopté

Questions diverses

- Déclassement de chemins ruraux : soit à Autrech devant chez M. ROUBICHOU avec un échange avec une parcelle pour installer la citerne incendie. Pas d'habitation enclavée sur la portion de déclassement. Le conseil est favorable. Chemin des Illous : consultation des ayants droits et riverains.
- Prévision d'achat d'une mini-pelle pour la commune
- Réparation de la route de Bordères, du chemin de la Caussade et rebétonner les chemins.

Fin de la séance à 22h30.

République Française COMMUNE DE SAINT LARY

Nombre de membres		
en exercice: 11	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrer	nent
	convoquée le 29 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de	
<u>Présents</u> : 10	Sont présents: Gérard DUBUC, Patrice ALBARET, Françoise SAL	ZE.
W7 4 4 10	Didier OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM, Nicolas	,
Votants: 10	BOUCHERIE, Robert COINTRE, Sandra LAPASSET, Sylvain TOU	GNE
	Représentés:	
	Excuses: Frédéric LELANDAIS	
	Absents:	
	Secrétaire de séance: Sylvain TOUGNE	

Approbation du compte rendu de la séance du 14 Avril 2023 à l'unanimité

Objet: Participation aux frais de repas de cantine du SIVE de la Haute Bellongue - DE 2023 016 L'association CASTA va préparer et livrer les repas aux enfants de l'école de Saint Jean du Castillonnais et Orgibet.

La commune s'engage à hauteur de 50% de payer les repas des enfants de la commune. Le prix du repas est de 4.60€ soit 2.30€ payé par la commune et 2.30€ par les parents. Résultat du vote : Adoptée

Objet: Achat de parcelle à Mme DUBUC Josette (A629).

La mairie a consulté le service des hypothèques.

Recherche du propriétaire légitime. Cette recherche est donnée à l'entreprise Cathar'acte.

Résultat du vote : Adoptée

Objet: Décision modificative

Pour le paiement de l'emprunt de l'éclairage public, il est nécessaire de faire une DM pour une différence de 7€. Résultat du vote : Adoptée

Objet: Fixation du loyer du garage situé au RDC des appartements Route de Portet et à signer un bail - DE 2023 017

Bonne avancée des travaux il ne manque plus que l'intervention de Papazian pour l'electricité. Un loyer de 20€ sera demandé par mois + les charges electricité et eau.

Résultat du vote : Adoptée

Objet : Création d'un nouveau réseau d'eau portable des Bantines à Anos / Coume de Vengue et Illous L'entreprise Mallet est en charge des travaux., ils commenceront le 3 juillet 2023. Les Hameaux concernés sont Burs, Bordères, les Illous, Anos, Coume de Vengue, Prats longs. Le syndicat de l'eau est en charge du projet.

Contrainte : fermeture des routes communales en septembre de 8h à 12h et 13h à 16h. La circulation de la route départementale sera en alternat en juillet et août avec des possibilités de fermeture. Des courriers seront donné aux habitants des hameaux par le SMDEA mais pas au village. Faire transmettre l'information maximum par le Conseil municipal.

Objet : Déclassement de chemins ruraux (Autrech et les Illous)

Accord pour le déclassement d'une partie du chemin d'Autrech.

Chemin des Illous : après avoir fait une enquête auprès des ayants droits concernés deux avis sont négatifs, perte de l'accès à leur habitation . Sur ce fait la commune donne un avis négatif à l'unanimité du déclassement du chemin des Illous.

Questions diverses.

- Antenne Free à Autrech : installation avant la fin de l'année. Les travaux de voirie seront exécutés par l'entreprise SPIE.
- Discution de l'achat d'une mini pelle : le conseil réfléchit à une demande de subvention pour un achat neuf d'une mini pelle.

Séance levée à 22h30.

République Française

COMMUNE DE SAINT LARY

Nombre de membres

Séance du 27 octobre 2023

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée

le 27 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 10

Sont présents: Gérard DUBUC, Patrice ALBARET, Françoise SALZE, Didier

OUSSET, Joël ESTAQUE, Alain BONZOM, Nicolas BOUCHERIE, Robert COINTRE,

Votants: 10

Sandra LAPASSET, Sylvain TOUGNE

Représentés:

Excuses: Frédéric LELANDAIS

Absents:

Secrétaire de séance: Sylvain TOUGNE

Approbation du compte rendu de la séance 29 Juin 2023

Adopté par l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité.

- Validation du Projet Régional de Santé

Validé par l'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité avec un avis réservé du Conseil Municipal.

- Point sur les travaux du SMDEA

Les travaux de restructuration des systèmes d'alimentation en eau potable de la commune ont un coût de 1 400 000€ HT financé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne 50%, le Conseil départemental de l'Ariège 15% et le SMDEA 35%. A ce jour en attente de matériaux pour terminer les branchements au niveau des ponts de Bantines, l'Ecole des Bantines, Burs et les Illous.

- Point sur l'antenne relais

Les différents organismes sont venus sur place, il a un peu d'attente dû à l'accessibilité du territoire normalement installer avec écheance au plus tard le 1er février 2024.

- Projet de travaux 2024

Achat de la minipelle en projet de subvention. Les devis vont être faits. (Robert Cointre doit demander 2 devis).

- Convention Chats errants

En 2023, 10 chats stérilisés sur Rouech Crabibes. La commune souhaite faire une nouvelle campagne pour 10 chats pour un montant de 450€.

- Mesures par un géomètre sur le chemin rural de Roubichou à Autrech

pour délimiter l'emprise du nouveau chemin crée aujourd'hui propriété de M. Roubichou.

- Etat d'avancement du local Chasse

Le local est opérationnel. L'inauguration a eu lieu le 7 octobre.

- Fixation des prix des concessions au cimetière

Monsieur le Maire propose 50€ du m² pour une tombe en terre de 2m² et 50€ le m² pour la surface d'un caveau selon les mesures de ce caveau.

- Rapport d'activités et compte administratif de l'année 2022 de la CCCP

Adopté à l'unanimité

- Désignation d'un référent déontologie

Le référent pour l'Ariège est M. BEAUFILS Claude, retraité ancien conseiller à la Chambre Régionale des comptes.

- Nomination délégué de protection des données et RGPD

Le syndicat AGEDI est désigné comme personne morale.

- Questions diverses

Le toit de la maison Soler Vincent : toit en bac acier au lieu d'un toit en ardoise, M le Maire veut rechercher la dite personne grâce à un huissier (l'adresse parait insuffisante ou n'existe plus).

La Route de Rouech est en cours d'instruction par le service de la DDT.

Association Chorale: location de la salle des fêtes tous les vendredis de 14h à 16h. Un contrat de location sera signé en bonne forme pour préciser les conditions à titre gratuit l'été et 30€/mois en hiver pour les frais d'électricite.

La demande d'adressage présentée par la Poste avant le 1er juin 2024 a été évoquée.

Fin de la séance à 22h30.